



Pour permettre aux jeunes pères de mieux accueillir leur nouveau-né, un rapport prône la création d'un congé paternité facultatif d'un mois, une façon de mieux répartir les tâches familiales et de faciliter l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

"L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et, dans son sillage, l'égalité sociale, ne peut être atteinte tant qu'il y aura inégal partage des responsabilités domestiques et familiales", écrit Brigitte Grésy, membre de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas).

Si deux tiers des pères prennent actuellement un congé paternité (onze jours), ils sont "invisibles" dans les autres congés liés aux enfants (congé parental, enfant malade, soutien familial, etc.), constate le rapport qui doit être remis mardi à la ministre des Solidarités, Roselyne Bachelot.

© AFP/Archives - Didier Pallages



L'Igas explique notamment que les hommes "craignent une stigmatisation ou une réprobation de leurs supérieurs hiérarchiques ou de leurs pairs", s'ils demandent des congés liés à la famille ou du temps partiel.

Résultat, ils s'impliquent moins dans l'éducation des enfants et les tâches ménagères, qui restent largement l'apanage des femmes. Les Françaises passent une heure quarante par jour en moyenne à s'occuper de leurs enfants contre 42 minutes pour les pères, selon une étude de l'OCDE publiée en 2011.

Dès lors, les femmes sont pénalisées dans le monde du travail car vues par beaucoup d'employeurs comme susceptibles d'un "moindre investissement" dans le travail ou "d'un risque de sortie du marché du travail (...) à cause des enfants", poursuit l'Igas.

Avec ses propositions, Brigitte Grésy veut "rendre ses lettres de noblesse à la parentalité tout au long de la vie", dit-elle, interrogée par l'AFP.

© AFP/Archives - Joel Saget



Le rapport propose donc de créer un "congé d'accueil de l'enfant" de deux mois, réparti à égalité entre la mère et le père, et à prendre immédiatement après le congé maternité. Le congé de la mère serait découpé entre douze semaines de congé maternité et un mois de "congé d'accueil", soit seize semaines, comme le congé maternité actuel. Quant au père, il bénéficierait d'un mois de "congé d'accueil".

Le nouveau système entraînerait un surcoût de 250 millions d'euros, selon ce rapport consacré à "l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et familiales dans le monde du travail".

Pour inciter les pères à prendre ce congé, la durée du congé de chaque parent ne serait pas transférable à l'autre : si un seul prend son mois de congé, la durée restante est perdue. Et si le père prend entièrement son congé, les parents bénéficient d'un "bonus" d'une semaine.

L'Igas rejette en revanche l'idée d'un congé paternité obligatoire.

Le rapport propose aussi un congé parental plus court (un an maximum au lieu de trois) pour ne pas éloigner trop longtemps les femmes du travail, et mieux rémunéré (60% du salaire brut plafonné contre un forfait allant de 140 à 550 euros par mois environ aujourd'hui), pour inciter les pères à le prendre. Ils ne sont que 4% aujourd'hui. Véritable serpent de mer, cette réforme du congé parental, pourtant voulue par Nicolas Sarkozy, avait été provisoirement enterrée l'an dernier.

Le rapport propose aussi de faciliter les passages du temps partiel (essentiellement féminin) au temps complet et inversement ou d'assouplir les possibilités pour les salariés de prendre des jours de congé.

Une conférence tripartite Etat/syndicat/patronat sera organisée sur ces thématiques le 28 juin, a précisé à l'AFP l'entourage de Mme Bachelot.

Par Julie CHARPENTRAT



Tous droits réservés - Les Echos 2011